

GAZA ASPHYXIÉE PAR LE BLOCUS ISRAËLIEN

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EX



La minoterie Bader, touchée par les bombardements israéliens pendant l'opération « Plomb durci ».

Plus de 1,4 million d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens sont prisonniers de la bande de Gaza. Leur vie quotidienne – sur un territoire de seulement 40 kilomètres de long et 9,5 km de large – est marquée par les coupures d'électricité, les pénuries d'eau et la détérioration des conditions de santé. Le blocus israélien aggrave le chômage massif, l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire, qui à leur tour exacerbent les conséquences du blocus.

Depuis le début de ce blocus en juin 2007, les cinq points de passage contrôlés par Israël entre Gaza et Israël ou la Cisjordanie sont maintenus fermés (voir carte à la fin du document). Le sixième point de passage, situé à Rafah, à la frontière entre Gaza et l'Égypte, est contrôlé par les autorités égyptiennes et reste fermé la plupart du temps. Ces fermetures empêchent les Palestiniens d'entrer et de sortir de Gaza sauf dans de très rares cas humanitaires.

Le blocus interdit les exportations et limite l'entrée de biens de première nécessité, comme les denrées alimentaires et le carburant. La nourriture disponible provient en grande partie des Nations unies et d'autres organismes humanitaires, ou est passée en contrebande par des tunnels sous la frontière entre l'Égypte et Gaza et vendue à des prix exorbitants aux habitants assiégés de Gaza. Le blocus empêche aussi souvent les gens de recevoir les soins médicaux d'urgence nécessaires, et les prive de leurs moyens de subsistance.

Entre le 27 décembre 2008 et le 18 janvier 2009, les habitants de Gaza ont été soumis à une offensive militaire israélienne dévastatrice – l'opération « *Plomb durci* » – destinée selon Israël à faire cesser les tirs de roquettes du Hamas et d'autres groupes armés palestiniens sur Israël. Cette opération a fait au moins 1 383 morts chez les Palestiniens, dont des centaines de civils, ainsi que des milliers de blessés. Plusieurs milliers de maisons ont été détruites ou gravement endommagées, de même que les réseaux d'eau et d'électricité. Des bâtiments civils, comme des hôpitaux ou des écoles, ont aussi été endommagés ou détruits. Un an après l'opération « *Plomb durci* », Gaza reste largement coupée du monde extérieur. Israël interdisant l'entrée de la plupart des matériaux de construction, les habitants de Gaza sont dans l'impossibilité de reconstruire leurs vies détruites.

« *Les habitants de Gaza ont comme tout le monde le droit de vivre dans la dignité, sans avoir à subir de discrimination ni de longues souffrances. Ils ne devraient pas être soumis à cette punition collective de longue durée que constitue le blocus.* »

Maxwell Gaylard, coordonnateur humanitaire des Nations unies pour les territoires palestiniens occupés

Les autorités israéliennes affirment imposer ce blocus en réponse aux attaques des groupes armés palestiniens, en particulier aux tirs de roquettes aveugles visant le sud d'Israël depuis Gaza. En novembre 2009, le Hamas a déclaré un arrêt unilatéral des tirs de roquettes, même si ce cessez-le-feu a été violé à plusieurs reprises par des membres de groupes armés palestiniens. De leur côté, les forces militaires israéliennes ont mené des raids réguliers sur Gaza et ont continué de bombarder les tunnels utilisés pour faire passer des marchandises sous la frontière entre Gaza et l'Égypte, à Rafah.

En réalité, quels que soient les arguments qu'elles avancent pour se justifier, en limitant l'entrée des denrées alimentaires, des médicaments, du matériel scolaire et des matériaux de construction, les autorités israéliennes ne s'en prennent pas aux responsables des tirs de roquettes ou d'autres attaques, mais punissent collectivement toute la population de Gaza, composée en grande majorité d'enfants. La situation est encore aggravée par l'attitude du gouvernement égyptien, qui maintient fermé le point de passage de Rafah et, plus récemment, a lancé la construction d'un mur d'acier le long de la frontière pour interrompre le passage de marchandises en contrebande – véritable cordon ombilical de Gaza. Néanmoins, c'est à Israël, en sa qualité de puissance occupante, que revient la responsabilité première de garantir le bien-être des habitants de Gaza.

L'ISOLEMENT CROISSANT DE LA BANDE DE GAZA

1991

Israël ouvre le premier poste de contrôle à l'entrée et à la sortie de la bande de Gaza. Dans les années qui suivent, d'autres postes de contrôle sont créés et une barrière construite pour obliger les gens à passer par les postes de contrôle, qui ouvrent et ferment par intermittence et de façon imprévisible. Les Palestiniens qui vivent dans la bande de Gaza doivent demander une autorisation spéciale pour se rendre en Cisjordanie.

Septembre 2000

Début de la deuxième Intifada. Israël limite les autorisations d'entrée ou de sortie aux seuls cas médicaux « *humanitaires* ».

2003

Israël adopte une vaste politique d'arrestation des Palestiniens qui sont officiellement domiciliés à Gaza mais qui vivent, travaillent ou étudient en Cisjordanie, et les renvoie à Gaza.

Août 2005

Israël annonce son « *désengagement* » de Gaza et retire ses colons, mais garde le contrôle de l'espace aérien et des eaux territoriales de la bande de Gaza, ainsi que de la frontière terrestre avec Israël. Les militaires israéliens quittent Rafah – seul point de passage entre Gaza et l'Égypte – mais Israël continue d'exercer un contrôle important sur les entrées et sorties à ce point de passage.

Janvier 2006

Le Hamas (Mouvement de la résistance islamique) remporte les élections législatives dans les territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne ; la communauté internationale impose un embargo sur l'Autorité palestinienne et suspend les projets de développement en Cisjordanie et à Gaza.

Juin 2007

Le Hamas prend le contrôle de Gaza. C'est le début du blocus israélien limitant les entrées de denrées alimentaires, de carburant et d'autres biens de première nécessité à Gaza. Les entrées et sorties pour raisons médicales sont limitées et retardées. Les familles de Gaza n'ont pas le droit d'aller rendre visite à leurs proches dans les prisons israéliennes. L'Égypte n'autorise plus l'utilisation au quotidien du point de passage de Rafah, ne l'ouvrant que par intermittence pour permettre des déplacements occasionnels. En octobre 2008, les autorités égyptiennes laissent entrer trois fois moins de camions d'aide humanitaire et d'approvisionnement qu'en mai 2007.

27 décembre 2008

Israël lance une grande offensive militaire à Gaza – l'opération « *Plomb durci* » – et empêche les médias et les organisations humanitaires de pénétrer dans la zone. Dans les trois semaines qui suivent, au moins 1 383 Palestiniens sont tués par l'armée israélienne, dont 333 enfants. Côté israélien, le bilan s'élève à 13 morts, dont trois civils tués dans le sud d'Israël par des tirs de roquettes de groupes armés palestiniens.



À gauche : Halima Mslih et ses enfants, Nour, Nancy, Nariman et Nirmeen, devant la structure provisoire qui leur sert de logement depuis la destruction de leur maison par l'armée israélienne.

Ci-dessus : Samir al Nadim, père de trois enfants, est mort après avoir attendu vingt-deux jours l'autorisation de sortir de Gaza pour une opération du cœur. Lorsque les autorités israéliennes l'ont enfin autorisé à partir, le 29 octobre 2009, Samir était inconscient et sous respirateur artificiel. Lors de son arrivée dans un hôpital de Cisjordanie, il était trop mal-en-point pour que les chirurgiens puissent l'opérer, et il est mort d'insuffisance cardiaque le 1^{er} novembre. Les autorités israéliennes ont nié toute responsabilité dans le retard qui a causé la mort de Samir al Nadim, affirmant qu'elles avaient suivi la procédure administrative habituelle.

DES FAMILLES SANS LOGEMENT

Un an après l'opération « Plomb durci », plus de 20 000 personnes chassées de leurs maisons par l'offensive militaire israélienne vivent toujours dans des logements provisoires. Certaines familles ont les moyens de louer des appartements, mais la plupart vivent dans des tentes ou d'autres logements rudimentaires, ou sont hébergées par des proches dans des maisons déjà surpeuplées.

LA FAMILLE MSLIH

Mohammed et Halima Mslih et leurs quatre jeunes enfants vivent dans le village de Juhor al Dik, au sud de la ville de Gaza. Ils ont fui leur maison au début de l'opération « Plomb durci ». Pendant leur absence, celle-ci a été rasée par des bulldozers de l'armée israélienne.

« Les deux premiers jours de bombardement, nous sommes restés, mais quand ils ont bombardé la maison voisine de la nôtre, nous sommes partis. Nous n'avons rien emporté avec nous [...] quand nous sommes revenus, tout était cassé, les gens nous donnaient de la nourriture car nous n'avions plus rien. »

Mohammed Mslih

Pendant les six mois qui ont suivi son retour à Juhor al Dik, la famille a vécu dans une tente de nylon, qui prenait l'eau quand il pleuvait. Elle a ensuite remplacé cette tente par une structure provisoire plus solide (voir photo) et est en train de construire une maison rudimentaire mais en dur, avec des parpaings. Elle craint cependant que le peu qu'il lui reste ne soit détruit par l'armée israélienne lors de ses incursions.

« Depuis juillet, l'armée revient dans la zone [lors d'incursions] [...] les soldats nous ont dit : "Vous n'avez encore rien vu ; la prochaine fois, nous vous démolirons les maisons sur la tête". »

Halima Mslih

DES PATIENTS ASSIÉGÉS

Depuis la fin de l'offensive militaire à Gaza, le secteur de la santé, qui était déjà en difficulté, a beaucoup de mal à se relever. Il est durement touché par le blocus, qui entraîne des pénuries d'équipements et de médicaments. Les douaniers israéliens ont refusé à plusieurs reprises, sans explication, de laisser entrer des camions de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) transportant des équipements médicaux à destination des hôpitaux de Gaza.

Depuis la fermeture des points de passage israéliens, les malades qui ne peuvent pas être soignés à Gaza doivent demander une autorisation de quitter le territoire pour aller se faire soigner dans des hôpitaux étrangers ou dans les hôpitaux palestiniens de Cisjordanie. Or, les autorités israéliennes tardent souvent à accorder ces autorisations, ou les refusent.



© Amnesty International

En outre, pour obtenir de telles autorisations, il faut fournir de nombreux papiers en provenance non seulement des hôpitaux de Gaza, mais aussi du ministère de la Santé à Ramallah, en Cisjordanie. L'obtention de ces papiers est retardée par la lenteur administrative due à la mauvaise coordination entre les factions palestiniennes opposées – le Hamas à Gaza et le Fatah en Cisjordanie. De même, les autorités égyptiennes sont parfois très longues à accorder une autorisation de passage par Rafah.

L'OMS a dénoncé les risques que ces retards faisaient courir aux personnes nécessitant des soins d'urgence, et a indiqué que 28 patients étaient morts avant d'avoir obtenu l'autorisation de sortir de Gaza en 2009, dont 14 qui attendaient de se rendre en Israël par le point de passage d'Erez. Certains de ces patients auraient peut-être pu être sauvés si le blocus n'avait pas retardé leur transfert.

DES ÉCOLIERS À RUDE ÉPREUVE

Plus de la moitié des habitants de Gaza ont moins de dix-huit ans. Les activités quotidiennes des enfants, comme l'école, sont fortement perturbées par le blocus.

Au début de l'année scolaire 2009-2010, de nombreux écoliers de Gaza ont dû étudier sans livres ni fournitures car des camions de matériel scolaire ont été retenus par Israël au point de passage de Kerem Shalom (*voir la carte ci-après*).

Pendant l'opération militaire israélienne de 2008-2009, 280 des 641 écoles de Gaza ont été endommagées et 18 entièrement détruites. En raison du blocus et des restrictions sur l'entrée des matériaux de construction, il s'avère extrêmement difficile de réparer les écoles endommagées. Il a notamment été quasiment impossible de se procurer du verre pendant toute l'année qui a suivi l'opération « *Plomb durci* ». Les vitres brisées des écoles ont donc dû être remplacées par des bâches en plastique ou du bois, et les enfants doivent par conséquent suivre leurs cours dans des

Enfants palestiniens devant l'école primaire pour filles Omar Bin Khatab. En raison de la pénurie de vitres, les fenêtres des salles de classe ne peuvent pas être réparées.

salles de classe ouvertes à tout vent ou privées de la lumière du jour. Fin décembre 2009, sous la pression du secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, Israël a annoncé qu'elle allait autoriser les livraisons de vitres à Gaza.



L'INDUSTRIE ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE RÉDUITS À NÉANT

L'opération « *Plomb durci* » a détruit ou gravement endommagé les locaux, les équipements ou les stocks de 700 entreprises privées des secteurs industriel, agricole et commercial. À cause du blocus, qui asphyxie le commerce palestinien en limitant les importations et en interdisant presque totalement les exportations, il est quasiment impossible de remettre sur pied les entreprises – et les vies – détruites.

LA MINOTERIE BADER

La minoterie Bader, située à Sudania (à l'ouest de Jabalia et au nord-ouest de la ville de Gaza) a été touchée à plusieurs reprises par des bombardements aériens le 10 janvier 2009. Dirigée par les frères Hamada, cette minoterie employait quelque 85 personnes et faisait vivre un grand nombre de familles dans la région.

Le bâtiment central a été touché ; trois étages ont été détruits, ainsi que les machines servant à transformer le grain en farine. Les bâtiments de stockage, situés sur les côtés du bâtiment central, ont aussi été endommagés, rendant inutilisable le blé qui se trouvait à l'intérieur. Le coût total des locaux et des équipements perdus dans les bombardements, dont un système de purification informatisé, s'élève à 144 000 euros.

« La nature des frappes, en particulier le fait que des machines cruciales aient été ciblées avec précision, laisse penser que l'intention était d'anéantir la capacité productive de l'usine. »

Rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations unies sur le conflit de Gaza (2009), paragraphe 50

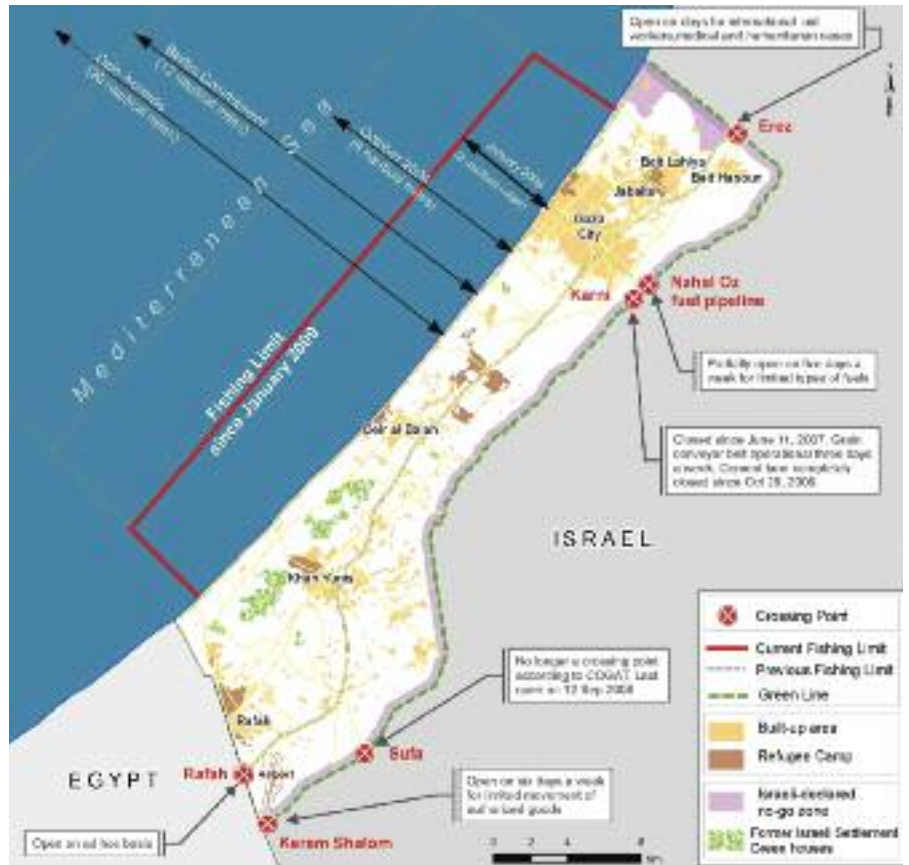
Hamdan Hamada devant sa minoterie détruite, à Gaza.

Un an après l'opération « *Plomb durci* », la famille Hamada n'a toujours pas pu se procurer ne serait-ce qu'une petite partie du ciment et de l'acier nécessaires à la réparation du bâtiment. Les frères Hamada ont établi une liste des machines qu'ils doivent remplacer pour pouvoir reprendre la production, mais les autorités israéliennes leur refusent l'autorisation de faire venir ces machines à Gaza.

Avant 2000, le secteur privé employait plus de 110 000 personnes à Gaza, mais l'effondrement rapide de l'économie a entraîné une augmentation exponentielle des suppressions d'emplois. Selon les Nations unies, en décembre 2009, le taux de chômage atteignait plus de 40 %.



Ci-dessus : Ashraf Abu Sulieman, seize ans, a été blessé par des tirs de soldats israéliens alors qu'il se rendait à pied chez un ami, en marchant le long d'une plage située à l'extrémité nord de la bande de Gaza, près de la « zone tampon ». Après un mois de rééducation, il n'avait retrouvé qu'une mobilité très limitée de la jambe droite et ne pouvait toujours pas bouger le bras droit.



Carte de la bande de Gaza montrant la nouvelle limite de pêche (ligne rouge) et la « zone tampon » (en mauve). Les points de passage sont indiqués par des points rouges barrés d'une croix blanche.

LA PÊCHE ET L'AGRICULTURE : DES MÉTIERS DANGEREUX

Pendant l'opération « Plomb durci », Israël a étendu la « zone tampon » qu'il a établie sur les terres palestiniennes le long des frontières orientale et septentrionale de la bande de Gaza. À certains endroits, cette zone pénètre maintenant de deux kilomètres à l'intérieur de la bande de Gaza, condamnant 30 % des terres agricoles du territoire. Les paysans et les autres Palestiniens qui entrent dans cette zone courent le risque d'être abattus par les militaires israéliens. L'armée israélienne tire aussi régulièrement sur les pêcheurs palestiniens pour faire respecter son interdiction de pêcher à plus de trois milles nautiques des côtes – signe du contrôle qu'Israël continue d'exercer sur les frontières et l'espace aérien de la bande de Gaza.

La pêche, source essentielle d'emplois et de revenu pour les familles locales, était autrefois une activité importante à Gaza. En 2000, les Palestiniens avaient le droit de pêcher jusqu'à 20 milles du rivage. Depuis, les autorités israéliennes n'ont cessé de réduire la zone de pêche autorisée. Après

l'opération « Plomb durci », cette zone est passée de six à trois milles nautiques – et encore, certains pêcheurs d'un port de Gaza se sont plaints à Amnesty International d'avoir essuyé des coups de feu alors qu'ils ne se trouvaient qu'à deux milles et demi de la côte. Or, les eaux les plus proches du rivage sont généralement peu poissonneuses et contiennent essentiellement des poissons de petite taille. Cette diminution des prises, ajoutée à l'augmentation des prix du carburant, rend peu rentable l'utilisation de gros bateaux. Les pêcheurs de Gaza utilisent donc de plus en plus des petits bateaux, suffisants pour leurs maigres prises, laissant les gros bateaux rouiller au port.

« En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance. »

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 1-2

CONCLUSION

En tant que puissance occupante, Israël a l'obligation, en vertu du droit international humanitaire, de veiller au bien-être de la population de Gaza sans aucune discrimination. Elle doit respecter les droits fondamentaux de la population, y compris ses droits à la santé, à l'éducation, au travail et à un niveau de vie suffisant (dont le droit à l'alimentation et à un logement satisfaisant).

Aux termes du droit international, le blocus constitue une punition collective. En interdisant la livraison de marchandises dont la population a désespérément besoin et en bloquant toute aide à la reconstruction après l'opération « Plomb durci », le gouvernement israélien continue d'aggraver les souffrances de la population et ne respecte pas ses obligations juridiques contraignantes.

PASSEZ À L'ACTION !

APPELEZ LES AUTORITÉS ISRAËLIENNES À LEVER LE BLOCUS SUR GAZA

Demandez au gouvernement israélien de :

- lever immédiatement le blocus et ouvrir tous les points de passage qui se trouvent sous son contrôle :
 - pour permettre la livraison à Gaza, sans aucune restriction, de carburant, de nourriture et d'autres biens de première nécessité, ainsi que de matériel scolaire et médical, des matériaux de construction nécessaires à la reconstruction, et de toutes les autres marchandises dont la population a besoin pour pouvoir jouir de ses droits humains,
 - pour permettre les exportations de biens et les importations de matières premières et autres matériaux nécessaires à la production industrielle de Gaza ;
- rendre immédiatement toutes les terres agricoles de Gaza actuellement utilisées comme « zone tampon » ;
 - accorder aux pêcheurs palestiniens une zone de pêche équitable d'une largeur équivalente à celle dont bénéficient les pêcheurs Israéliens le long de leurs côtes ;
 - veiller à ce que les forces de sécurité israéliennes postées le long de la frontière avec Gaza ne recourent à la force qu'en cas d'absolue nécessité, pour répondre à une menace réelle, et n'utilisent la force létale que dans les circonstances autorisées par le droit international.

Veillez écrire aux responsables suivants :

Président de l'État d'Israël :
Shimon Peres
President of the State of Israel
The Office of the President
3 Hanassi Street
Jérusalem 92188
Israël
Fax : +972 2 561 1033
ou +972 2 566 4838
Formule d'appel : Dear President,
/ Monsieur le Président,

Premier ministre :
Benjamin Netanyahu
Prime Minister
Office of the Prime Minister
3 Kaplan Street
PO Box 187
Kiryat Ben-Gurion
Hakiryat
Jérusalem 91950
Israël
Fax : +972 2 566 4838
ou +972 2 6496659
Formule d'appel : Dear Prime Minister,
/ Monsieur le Premier ministre,

Demandez aussi à l'Autorité palestinienne et à l'administration de fait du Hamas à Gaza d'améliorer leur coordination afin de faciliter les transferts de patients ayant besoin d'être soignés en dehors de Gaza :

Cisjordanie

Ministre de la Santé :
Dr Fathi Abu Moghli
Minister of Health
Ministry of Health
PO Box 14 - Naplouse
Autorité palestinienne, via Israël
Fax : +970 2 2408979
Courriel : dr.fathiabumoghli@gmail.com
Formule d'appel : Dear Minister,
/ Monsieur le Ministre,

Gaza

Ministre de la Santé :
Dr Bassem Naeem
Minister of Health
Fax : +970 8 2826295
Courriel : mdpr2000@gmail.com
Formule d'appel : Dear Dr Naeem,
/ Monsieur,

Appelez l'administration de fait du Hamas à Gaza à mettre un terme définitif à ses tirs de roquettes aveugles sur Israël :

Isma'il Abd al Salam Ahmad Haniyeh
Premier ministre de l'administration de fait du Hamas à Gaza
Fax : +972 (ou 970) 8 288 4815 ou
+972 (ou 970) 8 288 4493
Courriers électroniques par le biais de son site Internet :
www.pmo.gov.ps/index.php?option=com_contact&view=contact&id=1&Itemid=79
Formule d'appel : Dear Mr Haniyeh,
/ Monsieur,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Janvier 2010
Index : MDE 15/002/2010

Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

www.amnesty.org